

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

PARIS, LE

20 FEV. 2007

PROGRAMME HELIOS
Immeuble MAILLE NORD 3
9/10 Porte de Neuilly
93 192 NOISY LE GRAND CEDEX
Téléphone : 01.58.84.76.58
Télécopie : 01.58.84.77.50

LE DIRECTEUR GENERAL
A
Monsieur le Receveur Général des Finances
Mesdames et messieurs les Trésoriers-payeurs généraux de région
Mesdames et messieurs les Trésoriers-payeurs généraux de
département

CD-0412

OBJET : Hélios ; plan de stabilisation et déploiement.

Lors des journées d'études des Trésoriers-payeurs généraux des 18 décembre 2006 et 6 février 2007 vous ont été présentées les orientations du programme Hélios pour le début de l'année 2007, le contenu du plan de stabilisation ainsi que le plan de déploiement prévu pour le 1^{er} semestre 2007.

La production à bonne date des comptes de gestion sur chiffres 2006 est un objectif prioritaire qui a conduit à la mise en place d'une organisation dédiée sur le plateau Hélios de Noisy le Grand, impliquant un tuteur de chaque département pour valider en amont les incidents pouvant affecter les comptes de gestion et les services CEPL pour l'exercice du visa sur chiffres.

L'application doit être stabilisée ; en conséquence aucune nouvelle version et aucun nouveau module ne seront intégrés au logiciel d'ici le printemps ; la mise en service des modules CHD, Cession Opposition, Médecine Libérale notamment est donc reportée jusqu'à la réalisation de tests significatifs et positifs. Dans ce cadre, la mise en œuvre d'un environnement spécifique permettant de tester les nouvelles versions du logiciel sur un nombre limité de postes comptables est à l'étude.

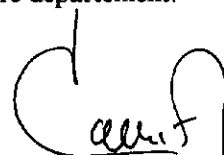
En outre toutes les corrections d'anomalies réalisées sur des aspects prioritaires seront intégrées au logiciel d'ici fin mars, outre les corrections relatives aux comptes de gestion mises en production au plus tôt. Et j'ai décidé de renforcer, dans les meilleurs délais, l'équipe de Noisy le Grand chargée du traitement des anomalies.

En ce qui concerne le déploiement, je vous confirme que la date du 31 décembre 2008 ne saurait être comprise comme une date limite de fin du déploiement d'Hélios mais comme l'objectif retenu pour la migration de la plus grande partie des postes.

J'ajoute que pour l'heure, les conditions ne sont pas encore réunies pour une migration sous Hélios des postes HTR et des postes comptables les plus importants et/ou traitant de très grosses volumétries ou ayant à gérer des rôles multi-collectivités et multi-imputations.

Enfin, la migration des petits postes comptables utilisant l'application CLARA est subordonnée à un accord entre le chef de poste et la direction départementale, après vérification que les caractéristiques de gestion telles que le nombre de budgets de collectivités ou les spécificités des rôles, ne constituent pas des obstacles au fonctionnement de l'application.

Je vous remercie de faire part de ces orientations au pilote départemental et receveurs de finances territoriaux, aux tuteurs Hélios ainsi qu'aux comptables de votre département.



Le Directeur Général